

Je n'ai pu encore obtenir d'audience du Roi pour la présentation de l'adresse, aussitôt que je l'aurai obtenue, je pars pour Lyon vous éviter des sollicitudes qui ne seraient pas minces si je ne me trompe; je désire que ce coup de force n'en soit pas suivi d'autres, ou pour mieux dire, qu'il n'en soit pas besoin. Cependant je suis toujours dans cette opinion que l'on ne se tirera de l'abîme que par une interprétation bien motivée, bien réfléchie et étendue de la Charte. Je le dis ouvertement à tous les ministres que je rencontre.

J'ai déjeuné avec M. de Montbel qui me presse de retourner à Lyon. Cependant je ne puis manquer l'audience du Roi.

Une conférence avec M. de Montbel a eu lieu aujourd'hui pour les affaires de l'Observance et l'Abattoir. Je crois que l'église sera rendue au culte. Le conseil municipal sera autorisé à considérer ou plutôt taxer ou non taxer à sa volonté les viandes en question au poids comme viandes dépecées.

Je vais avoir audience du ministre de l'intérieur, il m'a promis hier qu'il me sortirait d'embarras, les ordonnances d'aujourd'hui m'en assurent, je lui parlerai des autres affaires.

Adieu, mon bon ami, je ne puis vous parler à cette heure de l'effet des ordonnances, je n'ai pas pu courir la ville et la nouvelle n'est pas assez répandue. Recevez l'expression de ma sincère amitié.

Votre tout dévoué,

J. de Lacroix-Laval.

---